

CONVENTION POUR LE BROYAGE DES BRANCHES

ENTRE

La Communauté de Communes du Trièves, représentée par son Président, Jérôme FAUCONNIER, suivant délibération du conseil communautaire du 28 avril 2014.

ET

Madame, Monsieur
 Adresse d'intervention
 Numéro de téléphone
 E-mail.....

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT

• **ARTICLE 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les conditions de broyage des branches et éventuellement le transport du broyat des particuliers et des collectivités.

• **ARTICLE 2 : Conditions d'exécution des prestations**

La prestation de broyage se fait du 1^{er} mars au 31 octobre (en fonction des conditions climatiques).

Cette prestation est payante au prix de 10 € par intervention avec un maximum de 10 m³ par intervention. Au-delà des 10 m³, le paiement se fera par tranche de 10€ par 10 m³.

La convention est à retourner à la communauté de communes une fois complétée et **uniquement lorsque les branches sont prêtes à broyer (pas de convention par anticipation).**

La prestation de broyage concerne uniquement les branchages issus de la taille de haies et non la taille de massif d'ornement (types rosiers, fleurs,...) ni d'abattage d'arbres.

Le diamètre maximum admis est de 10 cm.

A chaque demande d'intervention une convention sera nécessaire.

Le propriétaire s'engage à laisser les tas de branches en limite de chemin ou de route. Les branches devront être présentées dans le même sens (non tassées et non croisées).

L'agent ne pourra pas entrer sur les parcelles végétalisées sans autorisation.

Le propriétaire doit estimer le volume de branches à broyer et le noter sur la convention avant signature.

L'agent de la Communauté de Communes aura la possibilité de refuser de broyer si ces conditions ne sont pas respectées.

La Communauté de Communes ne pourra être tenue pour responsable des détériorations du domaine privé (chemin, ...).

Le propriétaire autorise la communauté de communes à pénétrer sur son terrain :

OUI NON

Volume estimé : m³ (calcul du volume (longueur X largeur X hauteur)

Broyat à évacuer OUI NON

Pour la Communauté de Communes
 Le Président,
 Jérôme Fauconnier

Le,
 Le propriétaire,

Cadre réservé à la Communauté de Communes du Trièves
<p>Nom des intervenants : 1)..... 2).....</p> <p>Broyeur N° :</p> <p>Date d'intervention : Le.....</p> <p>Volume réel m³</p> <p>Heure d'arrivée : </p> <p>Heure de départ : </p> <p>Volume réalisé : m³</p> <p>Remarque(s):</p>